



## REGLEMENT INTER-LIGUES DES SPORTS COLLECTIFS 2025-2026

### Table des matières

Règlement général.....	2
Règlement administratif .....	2
Football - Règlement spécifique.....	4
Handball - Règlement spécifique .....	7
Rugby - Règlement spécifique .....	8
Volley - Règlement spécifique .....	10

## REGLEMENT GENERAL

Les directeurs de l'inter-ligues sont responsables de l'organisation (selon les sports et les filières) soit d'un championnat inter-ligues, soit d'un championnat de ligue suivi d'éventuelles finales inter-ligues.

À ce titre, ils établissent les calendriers, programment les rencontres, réservent les installations, désignent les arbitres, diffusent les calendriers et gèrent les résultats.

La communication se fera sur les sites internet de chaque site de ligue avec une mise à jour hebdomadaire.

### Pour tous les championnats (ligue, inter-ligues, phases nationales) :

- En sports collectifs, tous les joueurs d'une équipe doivent porter un maillot numéroté, de couleur identique, et être en mesure de présenter un jeu supplémentaire, de couleur différente. Pour tous les sports collectifs les règles de brûlage sont fixées par les CMN (pour les règlements sportifs spécifiques se référer au site internet [FFSU](http://FFSU)).
- Toutes réserves ou réclamations ne seront étudiées que si elles sont inscrites sur la feuille de match.
- Les indemnités d'arbitrage seront gérées par les sites des ligues organisatrices.
- La table de marque et la convivialité sont assurées par l'équipe qui reçoit.
- Pour les classements à l'issue des poules, se référer aux règlements spécifiques par sport.

## REGLEMENT ADMINISTRATIF

### Pour l'ensemble des championnats (de la ligue aux phases inter-ligues) :

#### 1. FORFAITS

- 1.1. Tout forfait est éliminatoire et implique une pénalité financière de base de 200 € ainsi que le remboursement des frais de déplacement et d'arbitrage du match concerné.
- 1.2. Cette règle s'applique également si le nombre de joueurs requis par le règlement fédéral FFSU n'est pas atteint, 20min après l'heure fixée du début de la rencontre.

#### 2. REPORTS

- 2.1. Après la date de validation des calendriers par les directeurs des ligues, aucun report ne sera accepté.
- 2.2. Les matchs de ligue ou d'inter-ligues sont prioritaires sur tous les matchs de niveau inférieur ou rencontres de championnat corporatif ou étudiant. Charge aux sites organisateurs de modifier leurs calendriers académiques.
- 2.3. Suite au délai de réflexion, aucune demande de modifications ne sera autorisée, sauf **cas de force majeure** (intempéries, pollution, attentats donnant lieu à un arrêté municipal ou national, panne transporteur, accident, grèves majeures et autres cas à étudier par le référent inter-ligues).
- 2.4. Pour un report en cas de force majeure, si aucune solution de report n'est trouvée d'un commun accord alors le match est reporté à une date décidée par les deux directeurs des sites concernés, sans aucune autre possibilité de report.
- 2.5. Terrain neutre : en cas de force majeure (intempéries, pollution, attentat) limité à un lieu d'implantation et ne trouvant pas de solution de report alors le match se jouera si possible :
  - 1- chez la première équipe nommée
  - 2- chez la seconde équipe nommée. (Il est donc nécessaire de réaliser un tirage au sort pour déterminer cet ordre).

2.6. Pour les finales de l'inter-ligues, les dates seront à l'initiative des directeurs des ligues et ne pourront en aucun cas être déplacées.

### 3. SANCTIONS SPORTIVES ET DISCIPLINAIRES

3.1. Les sanctions sportives sont appliquées conformément aux règlements généraux de la FF Sport U.

3.2. En cas de litige (affaire sportive d'ordre réglementaire et/ou affaire disciplinaire), une commission des litiges sera convoquée. Elle choisira son mode de fonctionnement (réunion, visio-conférence, mail...).

Cette commission sera composée :

- Du directeur de ligue ou son représentant FFSU
- D'un représentant de la ligue du sport concerné
- D'un représentant non-étudiant du comité directeur de la ligue
- D'un représentant non-étudiant non-membre au comité directeur
- De deux représentants étudiants non-membre au comité directeur
- D'un membre d'une des CMR de la ligue ou de l'inter-ligues

### 4. PRESENTATION DES LICENCES

4.1. Le contrôle des licences et des feuilles de match est sous l'entière responsabilité des arbitres, des 2 capitaines et du délégué FFSU mandaté par la ligue.

Application sans tolérance de la règle suivante : *L'étudiant(e) ne pourra participer aux rencontres organisées par la FF Sport U qu'après présentation à l'organisateur ou à son représentant (délégué, arbitre) et au capitaine de l'équipe adverse de sa licence dématérialisée ou imprimée ou du listing « licences » avec ou sans photo signé du président de l'AS accompagnée de la carte d'étudiant avec photo).*

4.2. En cas de fraude, les sanctions suivantes seront appliquées :

- Match perdu par pénalité (0 point).
- Interdiction de se licencier pour le joueur fautif pour le reste de la saison.

### 5. REMARQUES

5.1. Une équipe ne peut être tenue pour responsable d'un retard du transporteur si celui-ci est commandé par le directeur d'un des sites. Si le retard excède 20min, le match sera reporté dans la même ville.

Si les deux responsables d'équipes sont d'accord, le match est joué et le résultat pris en compte dans le classement.

Le retour de la feuille de match est sous la responsabilité de l'équipe qui accueille. Elle a obligation de communiquer le résultat dès la fin du match à son site de ligue. Elle dispose d'un délai de 48 heures ouvrées pour faire parvenir ce document au site de la ligue organisatrice.

5.2. En cas de réserves, sanctions administratives ou disciplinaires, portées sur la feuille de match, la feuille de match est sous la responsabilité de l'arbitre ou du délégué FFSU présent sur le terrain. Dans le cas de terrains neutres, le site de la ligue organisatrice ou les arbitres de la ligue sont responsables de la feuille de match.

## FOOTBALL - REGLEMENT SPECIFIQUE

### 1. Article 1

En l'absence de règlement spécifique FF Sport U, c'est le règlement FFF qui fera référence.

### 2. Article 2 - Arbitrage

Les rencontres du championnat AURA seront arbitrées par, au moins, un arbitre officiel FFF/FFSU, désigné par la LAURASU et informé des dispositions réglementaires et sanctions disciplinaires spécifiques à la FF Sport U.

En aucun cas, l'absence d'un arbitre officiel désigné ne peut entraîner l'annulation d'une rencontre. À défaut, il conviendra à chaque équipe de proposer un « arbitre » obligatoirement licencié à la FF Sport U pour l'année. Dans le cas où les deux équipes proposent un « arbitre », un tirage au sort désignera celui qui officiera. Cet arbitre dispose pour la rencontre, de toutes les prérogatives d'un arbitre officiel.

### 3. Article 3 - Durées des matchs

- Matchs à 11 (CFDU, ELITE, N2, CFE, Féminines à 11) :  
2 x 45min pour toutes les filières masculines et les féminines, sans prolongation avec tirs au but directs  
2 x 40min en ½ finales et finales avec tirs au but directs
- Matchs à 8 Féminins :  
2 x 30min en match simple  
2 x 15min ou 20min en tournoi (en fonction du nombre de rencontres jouées).

Pas de prolongation.

En tournoi, en cas de match nul, la rencontre se terminera par une série de trois tirs au but, le résultat de l'épreuve des tirs au but servira, le cas échéant, à les départager en cas d'égalité aux points dans les poules.

### 4. Article 4 - Décompte des points

Victoire : 4pts

Nul : 2pts

Défaite : 1pt

Forfait : 0pt et défaite 3-0

### 5. Article 5 - Départage

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation.

En cas d'égalité au classement à l'issue des phases de poule (cas de plus de 2 équipes à égalité), un nouveau classement sera réalisé avec les équipes en question.

Sinon, les équipes seront départagées suivant les facteurs suivants :

- Différence de buts particulière (résultat du match entre les équipes concernées)
- Différence de buts générale, sur l'ensemble des matchs de poule
- Nombre de buts marqués
- Décompte des cartons sur le nouveau classement effectué (barème : jaune=1pt, rouge=2pts, jaunes=2 pts, rouge direct=3 pts)
- Tirage au sort

### 6. Article 6 - Nombre de joueurs

- Pour tous les matchs de la phase nationale, le nombre de joueurs pouvant figurer sur la feuille de match est de 16. 5 remplaçants sont autorisés : les sorties sont non définitives (le remplacé devient de nouveau remplaçant).

- Pour un tournoi final (N1, N2, CFDU, CFE, Féminines, IUT) le nombre de joueurs pouvant figurer sur la feuille de match est de 18. 7 remplaçants sont autorisés, sorties non définitives.
- Football à 8 féminin (CFU & CFE) : Pour tous les matchs de la phase nationale et pour le tournoi final, le nombre de joueuses pouvant figurer sur la feuille de match est de 12. 4 remplaçantes sont autorisées, sorties non définitives.

Licence extérieure et licence individuelle :

- Aucune licence extérieure en Football Masculin. Seules les licences individuelles sont autorisées : 2 chez les hommes.
- Chez les femmes, 2 licences extérieures ou individuelles en FB à 8 et 3 en FB à 11 sont autorisées.

## 7. Article 7 – Règle de brulage entre plusieurs équipes d’une même AS

Deux équipes d’une même AS ne peuvent s’engager en championnat N1. Les AS présentant un collectif dans deux niveaux de compétition sont soumises à une règle de brûlage : 10 joueurs désignés par l’enseignant sur la première feuille de match de l’équipe 1.

## 8. Article 8 – Sanctions individuelles

8.1. Exclusion temporaire :

- Carton Jaune : Se référer au règlement FFF sauf pour le motif « désapprobation des décisions de l'arbitre en paroles ou en actes » qui donnera lieu à un carton blanc.
- Carton Blanc : désapprobation des décisions de l'arbitre en paroles ou en actes, entraîne une expulsion temporaire de 10min sans remplacement. L'équipe du joueur joue en infériorité numérique.
- Si l’application de la règle de l’exclusion temporaire devait conduire une équipe à voir son effectif inférieur à 8, la sortie du 8ème joueur ne serait effectuée qu’au retour d’un exclu temporaire précédent.
- Carton jaune doublé = carton rouge : joueur exclu
- Carton blanc doublé = carton rouge : joueur exclu
- Carton blanc + un carton jaune = carton rouge : joueur exclu
- Carton rouge direct : Joueur exclu
- Un joueur sanctionné d’un carton blanc peut participer à la séance de tir au but : l’exclusion temporaire n’est effective que jusqu’à la fin du temps de jeu.

8.2. Sanctions automatiques

- Les conduites antisportives et comportements non conformes à l’éthique du sport universitaire seront sanctionnées automatiquement selon le barème suivant (sans préjuger des sanctions qui pourraient être prononcées ultérieurement par la commission mixte compétente) :
- Exclusion pour 2ème carton jaune : suspension 1 match ferme
- Exclusion pour 2ème carton blanc : 2 matchs fermes + 2 mises à l’épreuve
- Exclusion pour 1 carton jaune et 1 carton blanc avec mention de propos injurieux : 2 matchs fermes + 2 mises à l’épreuve
- Exclusion sur carton rouge direct : 2 matchs fermes minimum + 2 mises à l’épreuve minimum (selon rapport de l’arbitre), sauf exclusion pour « dernier défenseur » sans conduite dangereuse : 1 match ferme
- Les suspensions devront être purgées obligatoirement lors des phases de conférence, ou nationales, le cas échéant lors de la saison suivante en cas d’exclusion lors des derniers matchs de la phase nationale. Le joueur ne sera autorisé à reprendre les rencontres qu’à compter de la date où il aura purgé l’intégralité des sanctions (suspension + mise à l’épreuve).



- La mise à l'épreuve consiste en l'obligation d'arbitrer une ou plusieurs rencontres universitaires officielles (de niveau académique ou inférieur) à l'initiative de la ligue du Sport U d'appartenance du licencié.
- Les ligues du Sport U adresseront, simultanément, aux demandes de qualification en phase nationale, une attestation précisant les dates et modalités dans lesquelles ces sanctions auront été purgées.

## 9. Article 9 – Commission des litiges

À venir

## HANDBALL - REGLEMENT SPECIFIQUE

### 1. Cas d'égalité entre 2 équipes (matches à élimination directe)

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, prévoir directement les séries de tirs au but.

Les jets de 7 mètres se dérouleront par séries de 5. Avant les jets de sept mètres, chaque équipe désigne à l'arbitre les 5 joueur(se)s qui effectueront chacun un tir en alternance avec l'adversaire.

L'ordre des tireurs est laissé au choix des équipes.

En cas d'égalité après les 5 tirs de chaque équipe au premier tour, une deuxième série de jets de sept mètres sera engagée.

Pour cette deuxième série, chaque équipe désignera 5 joueur(se)s (celles ou ceux ayant participé à la première série peuvent être à nouveau désignés).

Dès qu'une équipe disposera d'un but d'avance sur l'autre équipe (à nombre équivalent de joueurs ayant tiré), elle sera déclarée vainqueur.

Si à l'issue de cette seconde série, les équipes devaient toujours être à égalité, on recommencerait une autre série identique à la seconde.

### 2. Classement des équipes (matches de poule)

Décompte des points : V = 3pts, N = 2 pts, P = 1 pt, Forfait = 0pt

2.1. Si 2 équipes sont à égalité de points, elles seront départagées selon les dispositions suivantes et dans l'ordre :

- Par la différence des buts marqués et des buts encaissés entre les équipes concernées (goal-averages particulier),
- Par le plus grand nombre de buts marqués dans les rencontres entre les équipes concernées (meilleure attaque),
- Par le moins grand nombre de buts encaissés dans les rencontres entre les équipes concernées (meilleure défense),
- Le moins de sanctions enregistrées

2.2. Si plusieurs équipes sont à égalité de points, elles seront départagées selon les dispositions suivantes et dans l'ordre :

- Par la différence des buts marqués et des buts encaissés sur l'ensemble de la compétition (goal-average général),
- Meilleure attaque sur l'ensemble de la compétition,
- Meilleure défense sur l'ensemble de la compétition,
- Le moins de sanctions enregistrées

## RUGBY - REGLEMENT SPECIFIQUE

### 1. Rugby à 7 :

#### 1.1. Règlement sportif :

Application des règles IRB

#### 1.2. Nombre de Joueur(s)

Maximum autorisé par équipe : 12

#### 1.3. Constitution des équipes

Catégorie Universitaire :

- Il s'agit d'équipes d'Associations Sportives affiliées à la FFSU, d'universités ou d'écoles.
- Maximum 1 joueur/joueuse sous licence extérieure ou individuelle du même site de Ligue Régionale sur une feuille de match et de tournoi, sous réserve que leur A.S d'origine ne soit pas engagée dans le même niveau. Dans un principe de développement, une demande peut être réalisée auprès de la CMN par les AS en difficulté pour constituer un collectif. Cette demande doit intervenir avant la participation à une phase qualificative.
- Possibilité d'engager plusieurs équipes mais à collectifs distincts (un joueur/joueuse ne peut pas être engagé sur les 2 équipes distinctes de la même AS, feuilles de matchs faisant foi) jusqu'au niveau inter-ligues inclus, mais seule une équipe d'AS peut se qualifier à la phase nationale.

Catégorie Écoles :

- Il s'agit d'équipes d'A.S (Associations Sportives) affiliées à la FFSU, d'écoles exclusivement.
- Possibilité d'engager plusieurs équipes mais à collectifs distincts (un joueur ne peut pas être engagé sur les 2 équipes distinctes de la même AS, feuilles de matchs faisant foi) jusqu'au niveau inter-ligues inclus, mais seule une équipe d'AS peut se qualifier au CFE.
- Aucune licence extérieure ou individuelle n'est autorisée sur ce championnat.

#### 1.4. Forfait

Les AS engagées dans un championnat sont considérées comme potentiellement qualifiables jusqu'à 1 mois avant le championnat de France. Avant ce délai, les équipes doivent rester mobilisées en cas de qualification ou repêchage. Après ce délai, les équipes éventuellement forfait pourront être sanctionnées selon les règlements généraux de la FFSU.

#### 1.5. Modalités de qualification :

Un tournoi sera organisé. Les rencontres seront de 2X7' et la finale (uniquement) en 2x10'. La pause à la mi-temps est de 2'.

Le classement dans le tournoi sera :

- 1- Classement aux points (V=3, N= 2, D= 1)
- 2- En cas d'égalité de points, le classement se fait au nombre d'essais
- 3- En cas d'égalité aux nombres d'essai, c'est le GA particulier
- 4- En cas d'égalité au GA particulier, c'est le nombre de sanctions (CR puis CJ)
- 5- Tirage au sort par le site organisateur.

### 2. Rugby à XV : Uniquement en filière CFE

#### 2.1. Application des règles FFR :

C'- temps de jeu : 2x35'

## 2.2. Nombre de joueurs par équipe :

16 joueurs minimum – 22 maximum changement illimités (sauf si sortie sur blessure)

Matches en 2 X 35' sans prolongation.

Licences extérieures ou individuelles interdites

## 2.3. En cas d'égalité à la fin du temps de jeu :

En phase de poules, en cas d'égalité, pas de prolongation. Si match sec ou éliminatoire : tirs au but.

## 2.4. Modalités de qualification :

1- Décompte aux points (V=3, N=2, D=1, F=0 + bonus offensif et bonus défensif)

2- En cas d'égalité de points, le classement se fait au nombre d'essais

3- En cas d'égalité aux nombres d'essai, c'est le GA particulier

4- En cas d'égalité au GA particulier, c'est le nombre de sanctions (CR puis CJ)

5- Si c'est encore l'égalité, tirage au sort par le site organisateur

## 2.5. Les sanctions

C'est le barème disciplinaire de la FFR qui sera appliqué (art 510-règlement FFR).

## 3. Rugby à X :

Pour les jeunes filles et jeunes gens, application des règles techniques expérimentales catégorie D.

Exceptions : cf. règles FFSU du guide sportif 2019/20.

Les sanctions : cf. art 2.5

## VOLLEY - REGLEMENT SPECIFIQUE

### 1. Décompte des points :

V(3/0 et 3/1) = 3pts

V(3/2) = 2pts

P(2/3) = 1pt

P(1/3 et 0/3) = 0 pt

Forfait = - 1pt

En cas d'égalité à l'issue d'un tournoi ou d'une poule, les équipes seront départagées selon les critères et l'ordre suivants :

- 1- Le nombre de victoires
- 2- Le quotient set average
- 3- Le quotient point average
- 4- Le score particulier